



Résidence principale en location?

Par **eeeb**, le **10/06/2018 à 16:55**

Bonjour à tous,
Je suis sur le point d'acheter un studio à Paris. Selon ma courtière en prêt immo, la banque ne m'accorderait pas le prêt pas si j'achète le studio en résidence secondaire pour en faire de l'investissement locatif. Cependant, si je l'achète en résidence principale, il n'y aurait aucun problème pour que la banque m'accorde ce prêt. Il est évident que je n'ai pas envie de quitter mon 2 pièces pour me retrouver dans un 18m2.
Ma question est la suivante : Afin d'éviter de payer toute taxe sur la plus value lors de la revente, puis-je louer le studio qui sera ma "résidence principale"? et ainsi garder mon 2p dans lequel je vis actuellement? Si cela n'est pas légal, quel est ce que je risque? Y-a-t-il moyen de déroger à cette loi?
Merci beaucoup pour votre retour,
Bon dimanche à tous,
EB

Par **Lag0**, le **10/06/2018 à 18:08**

Bonjour, Il est bien évident que si vous louez ce studio, ce ne pourra pas être votre résidence principale...